

Maisons-Alfort, le 26 décembre 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
FOSINATE, générique de BASTA F1**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par GLOBACHEM NV, relatif à une demande de mise sur le marché du produit générique FOSINATE.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence BASTA F1, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9000471 détenue par BAYER S.A.S. est en cours ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour FOSINATE est bien strictement identique à celle déclarée pour BASTA F1 ;

Considérant l'avis défavorable de l'Anses n°2009-1546 du 17 Décembre 2013 relatif à la demande de réexamen de la préparation BASTA F1 ;

L'Anses émet un avis défavorable à la demande de mise sur le marché de la préparation générique FOSINATE, présentée par GLOBACHEM NV.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : FOSINATE, PBIS